

MARCHÉS PUBLICS

AVENANT : N° 2

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

2b esplanade Charles De Gaulle

33076 BORDEAUX Cedex

Tél : 05.56.99.84.84

Fax : 05.56.96.19.40

www.lacub.com

Titulaire du marché objet du présent avenant :

SUN MICROSYSTEMS France SAS

13 avenue Morane Saulnier

78 140 VELIZY VILLACOUBLAY

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) : Sans objet.

Montant initial du marché :

Montant de la maintenance 1 ^{ère} année	:	35 375	€ HT	soit	42 308,50	€ TTC
Montant de la maintenance années suivantes	:	61 446	€ HT	soit	73 489,42	€ TTC/an

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant de transfert	1	19/02/2007	Pour mémoire

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Il a d'abord été rappelé que :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la société STORAGE TECHNOLOGY HOLDING FRANCE, par le marché n°04/167U, notifié le 26 août 2004, la maintenance des matériels dédiés à la gestion optimisée de l'espace stockage et archivage des données informatiques.

Les montants du marché (prix forfaitaire par an) sont les suivants :

Montant de la maintenance 1 ^{ère} année	:	35 375	€ HT	soit	42 308,50	€ TTC
Montant de la maintenance années suivantes	:	61 446	€ HT	soit	73 489,42	€ TTC/an

La durée de ce marché est de 10 ans à compter de la date d'admission des matériels et logiciels du marché n°04-166U, soit le 19/07/2005. Toutefois, par courrier du 21/04/2010, la société a fait usage de son droit de résiliation prévu à l'article 1.3 du CCAP. Le marché prend ainsi fin le 18 juillet 2011.

Le 19 février 2007, un avenant n°1 a été conclu afin de transférer le marché de la société STORAGE TECHNOLOGY FRANCE à son associé unique, SUN MICROSYSTEMS FRANCE SAS.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été informée que par décision du 27 mai 2010, il était prononcé la dissolution anticipée sans liquidation de la société SUN MICROSYSTEMS France SAS, et la transmission de l'ensemble du patrimoine social, actif et passif de la société à l'associé unique, la société ORACLE France.

Les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été fournis, à savoir :

- extrait Kbis en date du 25 août 2010
- journal d'annonces légales (Le Parisien) en date du 28/05/2010
- décision de l'associé unique du 27/05/2010
- relevé d'identité bancaire
- DC7 pour l'année 2009
- déclarations fiscales et sociales de la société ORACLE France

Après vérification des pièces ci-dessus énumérées, il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°2 a pour objet d'acter de la dissolution de la société SUN MICROSYSTEMS FRANCE SAS le 27 mai 2010, et transférer le marché n° 04/167U à l'associé unique, la société ORACLE FRANCE.

2. AVENANT DE TRANSFERT

- 2.1.** Suite à la décision de dissolution et de transmission du patrimoine, la société ORACLE FRANCE se substitue à la société SUN MICROSYSTEMS FRANCE SAS dans tous les droits et obligations découlant de l'exécution du marché 04/167U en cours.

2.2. Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- l'entreprise titulaire du marché 04/167U est dénommée ORACLE FRANCE
- registre de commerce, numéro et ville d'enregistrement RCS de NANTERRE n° 335-092-318
- n° Siret : 335-092-318 00187
- siège social : 15 bd Charles de Gaulle, 92700 COLOMBES
- relevé d'identité bancaire :
titulaire du compte : ORACLE
domiciliation : ABN AMRO Bank N.V., succursale de Paris – 3 avenue Hoche, 75008 PARIS
Code banque : 18739
Code guichet : 00001
Numéro de compte : 00200065645
Clé RIB : 06

3. AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

4. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant prend effet à sa notification.

C. Signatures des parties

EXE4

À _____, le _____

ORACLE France
(signature)

À Bordeaux, le _____

Le pouvoir adjudicateur de la collectivité,
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

À _____, le _____

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Date de mise à jour : 07/11/2002